

ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/DH N° 033-2023

Objet: Occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la société Vauquelin représentée par Monsieur Vauquelin d'effectuer une pose de goudron sur la voirie du Rond-point de la Touques, le 9 mai 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser la société Vauquelin à effectuer ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société Vauquelin représentée par Monsieur Vauquelin est autorisée à effectuer une pose de goudron sur la voirie du Rond-point de la Touques, le 9 mai 2023.

Article 2 : Pendant cette période, la société Vauquelin sera autorisée à empiéter sur la chaussée, sur 1 voie au niveau du Rond-point de la Touques.

Article 3 : La société Vauquelin mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier et assurera la pose de l'arrêté.

Article 4 : La société Vauquelin devra impérativement remettre en l'état le domaine public.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police nationale, aux Pompiers, aux Services Techniques Municipaux et la société Vauquelin.

Fait à Touques le 03/05/2023.

Le Maire,

Colette NOUVEL ROUSSELOT